

LE SITE CERCLEUROPFINANCES.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans des comptes à terme avec un taux impossible à obtenir. Il est à noter l'utilisation d'un modèle de contrat utilisé par un réseau bien connu depuis 2017 par l'ADC France. Une partie de celui-ci a quelques soucis judiciaires actuellement avec le tribunal de Nancy...

Le site internet

Il a été créé le 28/11/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cercleuropfinances.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 89 26 32 40

Le numéro 01 53 43 57 02

Le numéro 01 89 56 07 10

Le numéro 04 78 53 00 90

Le numéro 07 55 53 91 33

Il s'inscrit dans une série intéressante :

flex-parks.com 07 55 53 91 25

cercleuropfinances.com 07 55 53 91 33

barc-sa.com 07 55 53 92 91

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Stéphane TISSERAND
- M. Laurent ARTHUR
- Mme Caroline GANEAU

Les produits

Il est proposé d'investir dans un livret dénommé HYDOSPHERE 8.7 avec un taux de 8.7 %

Il est bien sur impossible d'obtenir un tel rendement. Le contrat est identique à celui proposé par le site coinquick.net en 2018 dénommé cryptosafe. Nous le publions ci-dessous :

[Le contrat Crypto Safe](#)

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0149 3020 2285 003 au nom de la société VIA ISOLATION ECO

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0146 8512 4857 554 au nom de la société RT CONSULT

Un compte belge ayant l'IBAN BE17 9675 0226 1821 au nom de la société RT CONSULT

Un compte portugais ayant l'IBAN PT50 0036 0241 9910 0071 2659 3

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une VRAIE SOCIÉTÉ totalement étrangère à cette arnaque. Nous publions la nature réelle de l'activité :

"Acquisition et gestion d'un portefeuille de parts sociales et de valeurs mobilières, acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier, le négoce de tous produits d'emballage, toutes prestations de services"

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

